

22.11.2006 – 11:46 Uhr

Taux de conversion dans la prévoyance professionnelle Le Conseil fédéral continue ses génuflexions devant les assureurs-vie

Berne (ots) -

L'Union syndicale suisse (USS) rejette, dans le contexte actuel, toute nouvelle baisse du taux de conversion LPP. La baisse proposée aujourd'hui par le Conseil fédéral s'appuie sur des pronostics de rendement pessimistes, des pronostics qui ne se sont pour l'heure pas vérifiés dans les faits. Le taux minimal de conversion LPP revêtant une grande importance pour notre politique sociale avec le taux d'intérêt minimal LPP, il constitue, pour les personnes assurées, la seule garantie d'un niveau minimal de prestations de la prévoyance professionnelle obligatoire -, agir par trop hâtivement dans cette question est inacceptable.

Comme c'est le cas année après année avec le triste spectacle qui nous est présenté lors de la fixation du taux d'intérêt minimal, le Conseil fédéral a, ici aussi, cédé aux exigences des assureurs-vie. Or ceux-ci font doré et déjà des affaires formidables avec l'actuel taux ; cela, toutefois au détriment des personnes assurées. Une nouvelle baisse de ce dernier n'est donc pas justifiable. Le taux de conversion n'a pas pour but d'assurer aux assureurs-vie des rendements juteux ! Cela, d'autant moins que la quote-part minimale concernant les excédents enregistrés par les assureurs qui doivent être rétrocédés aux institutions de prévoyance, la « legal quote », a déjà été transformée en garantie de bénéfices minimaux pour les assureurs au lieu donc de garantir aux personnes assurées une participation minimale à ces excédents.

Colette Nova (079-428 05 90), secrétaire dirigeante de l'USS en charge de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100520219> abgerufen werden.